

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20250120-010

du 20 janvier 2025

n°010

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, M. JUGE, M. CHAINE, M. PREHER, M. CIBERT, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, M. TARTARIN, M. BAUDIN

POUVOIRS (3) : M. PICHON donne pouvoir à M. ABELIN  
Mme BOURAT donne pouvoir à Mme AZIHARI  
Mme LAVRARD donne pouvoir à Mme LANDREAU

EXCUSES (3) : Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

**RAPPORTEUR : Monsieur Cyril CIBERT**

**OBJET : Désignation du lauréat de l'appel à projets Economie Sociale et Solidaire (ESS) 2024**

*L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un véritable levier économique et répond aux besoins des habitants tout en favorisant le développement économique et social. Ce secteur comptabilise sur notre territoire, 2 595 personnes employées dans 246 structures.*

*Grand Châtellerault soutient les structures de l'ESS du territoire depuis de nombreuses années parce qu'elles portent des enjeux forts :*

- sécurisation de l'emploi et soutien à la création d'activité et d'emplois ;
- promotion des initiatives locales ;
- interconnexion des acteurs facilitant la coopération et la mutualisation ;
- lien social et redynamisation des centres-bourgs.

*L'appel à projets ESS, lancé pour la première fois en 2022, est un dispositif de Grand Châtellerault visant à soutenir l'émergence de projets de l'ESS pour favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire.*

*Cinq candidatures ont été reçues, dont 3 pleinement recevables, et un jury composé d'élus et de partenaires spécialistes de l'accompagnement de projets de l'ESS a délibéré.*

*Eu égard aux dossiers examinés et aux réserves exprimées sur les autres projets, le jury propose de primer un seul lauréat :*

- Association L'ATELIER DES POSSIBLES de Pleumartin, pour son projet de café associatif et d'« école des loisirs », un nouveau pôle d'activité pour l'association qui vient contribuer au modèle économique de l'Atelier des Possibles et compléter l'offre culturelle et de loisirs locale, et un espace visant à poursuivre la dynamique de création de lien social engagée par l'association.

*Il est proposé de soutenir ce projet avec un concours financier d'un montant de 8 000 €, conformément à l'appel à projets voté le 17 juin 2024 en bureau communautaire.*

\* \* \* \* \*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20250120-010**

**du 20 janvier 2025**

**n°010**

**page 2/2**

**VU** l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif au contrôle des associations subventionnées,

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 euros,

**VU** les statuts de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et son article 3.I.1 relatif au développement économique,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°8 du conseil communautaire du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2024,

**VU** la délibération n°21 du bureau communautaire du 17 juin 2024 approuvant le règlement d'intervention et la mise en œuvre de l'appel à projets ESS 2024,

**CONSIDÉRANT** l'objectif de Grand Châtellerault de donner un nouvel élan aux porteurs de projets innovants et en émergence sur le territoire, pour promouvoir les activités portant des valeurs humaines, sociales, économiques, environnementales et responsables, fortes,

**CONSIDÉRANT** la réception de trois candidatures éligibles,

**CONSIDÉRANT** que le jury, composé de partenaires régionaux et de l'élu référent sur l'ESS, s'est réuni le lundi 16 décembre 2024 et a délibéré,

**CONSIDÉRANT** le dossier retenu à l'unanimité par le jury :

- Association L'ATELIER DES POSSIBLES, pour son projet de café associatif et d' « école des loisirs » à Pleumartin

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer au titre de l'appel à projets ESS 2024 :

- un prix de 8 000 euros à l'association L'ATELIER DES POSSIBLES pour son projet de café associatif et « école des loisirs ».

Les concours financiers seront mandatés sur la ligne budgétaire 428/657351/4510/C06M05/XX (ESS).

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOU